

# Motion 2986

## Dossier électronique du patient

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- les constats d'un rapport indépendant relatif au projet vitrine du dossier électronique du patient (DEP@Biopôle)<sup>1</sup> ;
- le rôle central des cantons dans un déploiement réussi du dossier électronique du patient ;
- les montants annuels investis dans l'Association CARA (9,4 millions en 2022) ;
- les modifications récentes de la législation fédérale concernant le dossier électronique du patient (ordonnance sur le dossier électronique du patient, septembre 2023, ordonnance du DFI sur le dossier électronique du patient, juin 2023),

invite le Conseil d'Etat

- à proposer un plan d'action, assorti d'objectifs mesurables et d'indicateurs de performance pour chaque frein/défi identifié, en particulier : manque d'adhésion (patients et professionnels de la santé), interopérabilité, changement de logiciel et financement du projet ;
- dans l'hypothèse d'une sortie de CARA, à analyser les impacts d'un tel retrait et à proposer une alternative viable, garantissant la continuité et l'efficacité du DEP pour les patients et les professionnels de santé.

---

<sup>1</sup> Rizzotti N., Billotte J. (2022). *Evaluation du projet DEP@Biopôle*. Disponible sous : [https://www.cara.ch/Htdocs/Files/v/7103.pdf/DEPBiopole/Rapport\\_final2\\_221122.pdf](https://www.cara.ch/Htdocs/Files/v/7103.pdf/DEPBiopole/Rapport_final2_221122.pdf)